



DÉCLARATION DE MATCH AMICAL

À transmettre au minimum 3 jours avant la rencontre à competitions@district-aube.fff.fr
(21 jours au minimum en cas de demande de désignations d'arbitres officiels - voir ci-dessous)

Date du match	<input type="text"/>	Heure coup d'envoi	<input type="text"/>
Catégorie de jeu	<input type="text"/>	Type	<input type="text"/>
Ville du match	<input type="text"/>	Stade / N° terrain	<input type="text"/>
Équipe recevante	<input type="text"/>	Équipe visiteuse	<input type="text"/>
Niveau de jeu	<input type="text"/>	Niveau de jeu	<input type="text"/>

Arbitrage effectué par les clubs en présence

Nom arbitre central	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Arbitre de club Licencié dans le club	<input type="radio"/> Bénévole <input type="radio"/> recevant	<input type="radio"/> visiteur
Nom arbitre assistant 1	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Arbitre de club Licencié dans le club	<input type="radio"/> Bénévole <input type="radio"/> recevant	<input type="radio"/> visiteur
Nom arbitre assistant 2	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Arbitre de club Licencié dans le club	<input type="radio"/> Bénévole <input type="radio"/> recevant	<input type="radio"/> visiteur

Demande de désignation d'arbitre(s) officiel(s)

La désignation (sous réserve de disponibilité d'arbitres désignables par la CDA) d'un ou plusieurs arbitres officiels entraîne automatiquement la prise en charge par les clubs des frais d'arbitrage liés à cette désignation, lesquels devront être réglés sur place aux intéressés, à moitié par chacun des clubs.

La demande doit être envoyée au minimum 21 jours

Demande d'arbitre central Oui Non

et d'arbitres assistants Oui Non

Informations diverses que vous jugez utiles de nous communiquer

Nom du demandeur

Date de la demande

Une feuille de match papier devra être remplie et transmise au maximum à J+2 à competitions@district-aube.fff.fr
(téléchargeable sur le site du District Aube de Football dans [[Documents/Autres documents](#)])

Note : La déclaration préalable d'un match amical est gratuite mais imposée par les Règlements Généraux de la FFF. Elle permet surtout en cas d'accident ou de blessure la mise en œuvre des garanties offertes par les organismes de sécurité sociale, mutuelle complémentaire et assurance(s) contractée(s) avec ou en complément de la licence FFF, d'où la nécessité de la transmission après la rencontre de la feuille de match papier. Cette dernière est également nécessaire pour faire valoir vos droits en cas de sanction disciplinaire ou de faits extra-sportifs (*bagarres, menaces...*) survenus avant, pendant ou après la rencontre.